

HG5152
.C33214

c. 1 aa

Le Canada

Un contexte favorable





Un contexte favorable à l'investissement.

INDUSTRY, SCIENCE AND
TECHNOLOGY CANADA
LIBRARY
CEIB
OCT 14 1994

BIBLIOTHÈQUE
INDUSTRIE, SCIENCES ET
TECHNOLOGIE CANADA

C'est dans le but de créer un climat favorable à l'investissement que le gouvernement canadien a mis sur pied l'agence Investissement Canada. Ce nouvel organisme, conçu pour stimuler l'investissement au Canada par des investisseurs canadiens ou étrangers, reflète l'orientation plus dynamique que le gouvernement canadien désire donner à sa politique en matière d'investissement.

Outre son rôle de promotion, Investissement Canada est chargé de faire des recherches sur l'investissement et de donner des avis sur les politiques canadiennes en matière d'investissement. En certains cas, l'Agence revoit certains investissements faits par des non-Canadiens quoique la grande majorité de ceux-ci ne soient pas assujettis à un processus d'examen. Il suffit d'aviser Investissement Canada dans les trente jours qui suivent le lancement de

Stimulants destinés aux investisseurs

Le gouvernement canadien offre de nombreux stimulants aux investisseurs qui font démarrer une entreprise au Canada ou qui lui donnent de l'expansion. Très généreuses, ces mesures se comparent avantageusement à celles qui sont offertes ailleurs. Qu'il s'agisse de subventions, d'avantages fiscaux, de garanties de prêts ou d'assurances, ces stimulants sont nombreux; également offerts par les gouvernements provinciaux, ils se présentent comme des mesures complémentaires qu'il vaut la peine d'examiner attentivement.

Les besoins des investisseurs évoluent constamment. C'est pourquoi nos programmes font l'objet de révisions constantes. Le principe des mesures stimulatives vaut également pour le régime fiscal et, à cette fin, nous avons ajouté aux présents documents d'information un ouvrage intitulé «*Stimulants fiscaux et financiers fédéraux: mise à jour.*» Cette section spéciale est mise à jour chaque trimestre.

l'affaire. Les projets d'investissement dans les secteurs culturels pourront cependant être soumis à l'étude si l'on juge qu'il y va de l'intérêt public. Il s'agit de projets touchant l'édition, le cinéma, la vidéo et la musique.

Les acquisitions dont les actifs atteignent cinq millions de dollars canadiens ou plus feront l'objet d'un examen visant à assurer qu'elles garantissent au Canada des avantages nets. Dans le cas de prises de contrôle découlant de l'acquisition d'une société-mère à l'étranger, le seuil est établi à 50 millions de dollars canadiens.

Investissement Canada a fait des recherches considérables sur les modèles actuels d'investissement, les tendances de l'industrie, les profils industriels, ainsi que sur l'infrastructure technologique. Nos conseillers juridiques et nos conseillers en matière d'investissement seront heureux de vous aviser sur tout ce qui touche votre investissement.

Nous pouvons notamment vous donner l'information la plus récente sur les points suivants :

- les coûts de l'énergie dans tout le pays;
- les centres régionaux de technologie avancée;
- l'infrastructure technologique;
- les profils industriels;
- les stimulants industriels fédéraux et provinciaux;
- les coentreprises et les accords de licences.



De plus, nous pouvons vous aider à :

prendre contact avec les secteurs public et privé d'un océan à l'autre;
établir vos projets d'investissement;
déterminer les occasions d'investissement et les associés potentiels;
trouver les sources de financement et de technologie.

Enfin, nous pouvons vous renseigner de façon précise sur l'interprétation juridique et l'application de la Loi sur Investissement Canada. Nous pouvons aussi vous donner des renseignements généraux sur les autres lois fédérales se rapportant à votre entreprise.

Au Canada et aux Etats-Unis, vous n'avez qu'à appeler sans frais le 1-800-267-0490.

A l'extérieur du Canada, communiquez avec l'ambassade, le consulat ou la délégation commerciale la plus rapprochée.

D'autres exemples de l'ouverture du Canada sur le monde extérieur :

La déréglementation des prix du pétrole brut permet aux producteurs de pétrole et de gaz de vendre leurs produits où bon leur semble. (Une exception: les contrats d'exportation à long terme.) D'autre part, il n'y a plus de taxe sur les nouvelles entreprises de pétrole et de gaz.

Il n'y a aucun contrôle des changes au Canada. Vous pouvez disposer de vos bénéfices comme vous le désirez. Cela s'applique aux dividendes et aux redevances.

Pourquoi hésiter : vos investissements trouveront au Canada un milieu vraiment propice aux affaires.

Coentreprise n° 1

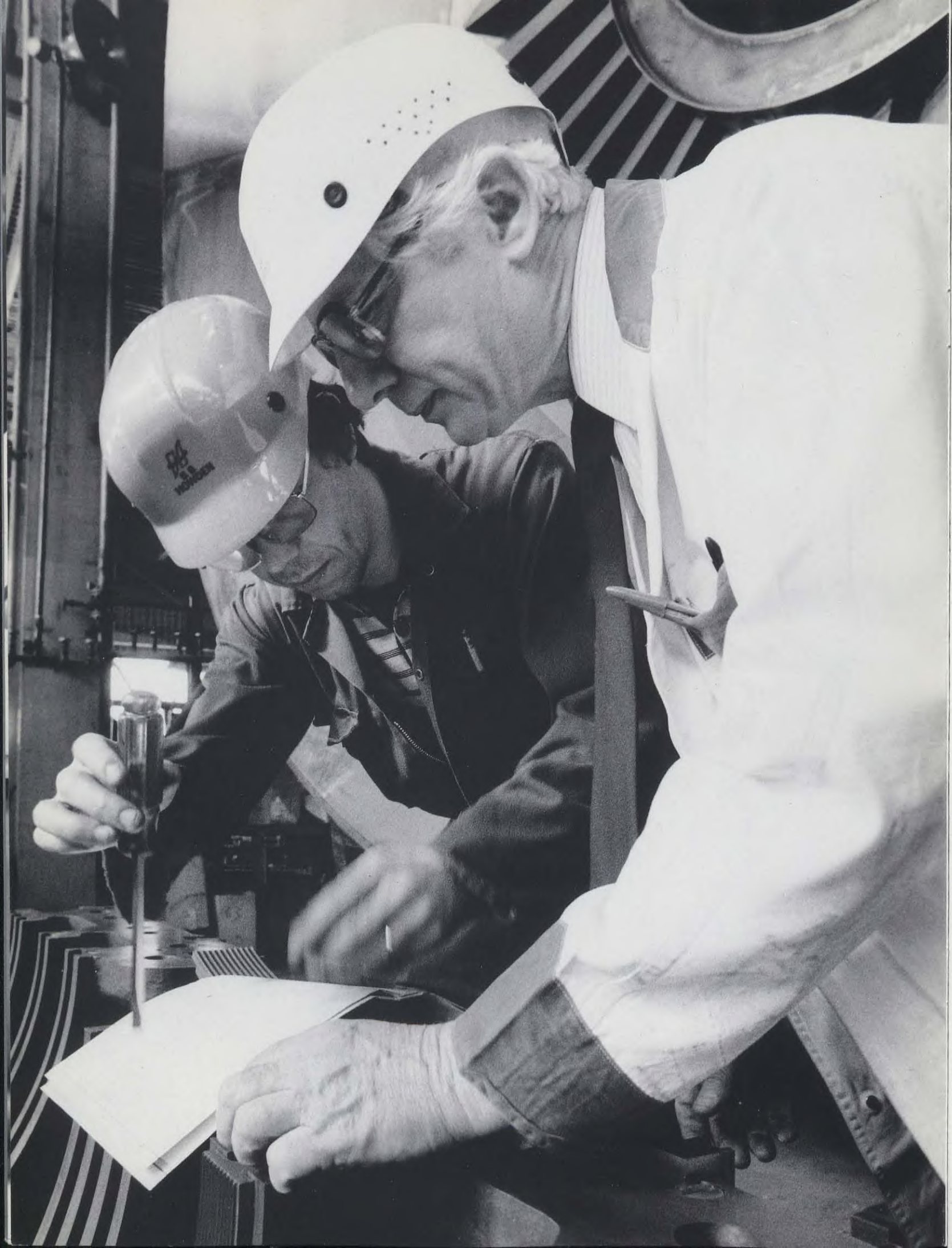
Wladimir Talanczuk Aircraft Manufacturing d'Edmonton (Alberta) avec Beijing Chang Fing Aircraft Manufacturing, de la Chine : fabrication de 500 avions ultra-légers pour l'arrosage agricole.

Mandat de production mondiale n° 1

Pratt and Whitney Canada Inc. (7 418 employés) : mise au point et fabrication de petits moteurs à turbine à gaz destinés aux avions.

Revenus en 1984 : 644 millions de dollars can., une augmentation de 18% par rapport à 1983.

Exportations en 1984 : 535 millions de dollars can., soit 83% du revenu total.



Un contexte d'investissement parmi les plus propices au monde.

Le Canada est heureux d'accueillir les gens d'affaires. Ainsi, le programme destiné aux gens d'affaires immigrants est conçu pour attirer ceux qui ont l'expérience des affaires et qui ont su réussir. Il s'adresse à trois catégories : les entrepreneurs, les investisseurs et les travailleurs indépendants.

Au cours de l'année 1985-1986, plus de 2 000 immigrants ont bénéficié de ce programme. Pour l'année 1986-1987, le niveau a été haussé à 4 000. Cette augmentation indique clairement l'intention du gouvernement d'attirer un plus grand nombre d'entrepreneurs dans l'un des pays les plus favorables à l'investissement.

La période d'admission conditionnelle des entrepreneurs est d'une durée de deux ans. Elle permet aux entrepreneurs compétents d'entrer rapidement dans le pays et leur donne suffisamment de temps pour lancer

Coentreprise n° 2

Acelot Ammonia Company (Kitimat, Colombie-Britannique) et Ocelot and Deveco de Tulsa (Oklahoma) : usine d'ammoniaque de 80 millions de dollars can. pour le marché de l'exportation.

Coentreprise n° 3

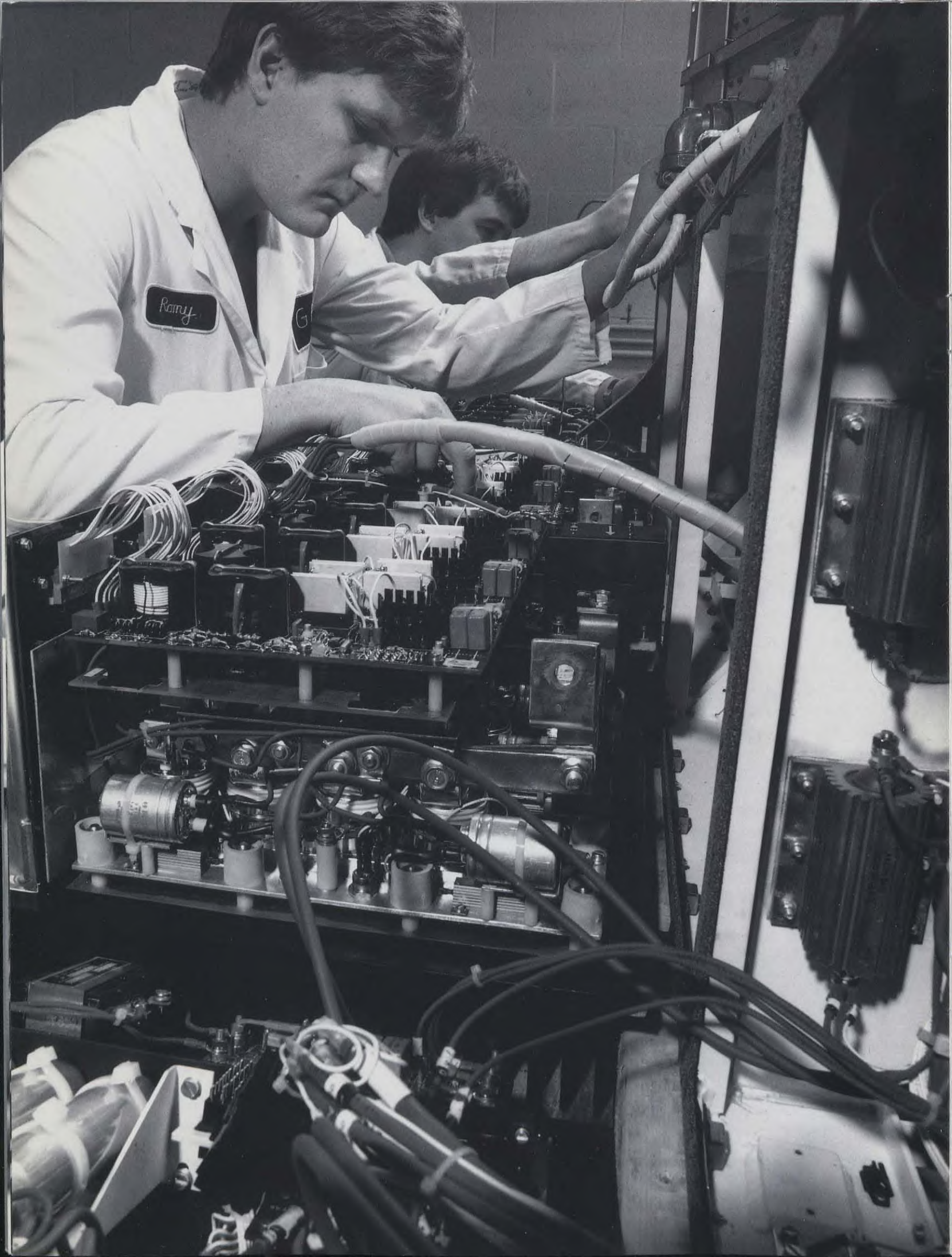
Hydro-Québec (Québec) et Canadian Liquid Air Ltd. : usine d'hydrogène liquide de 30 millions de dollars can.

leur entreprise. Dans des cas exceptionnels, certains investisseurs obtiennent une admission conditionnelle de trois ans.

En 1983, le Canada a lancé un programme spécial visant à améliorer la qualité des services offerts aux gens d'affaires immigrants. Ainsi, on peut consulter des agents du développement des affaires formés spécialement à cette fin, dans 41 ambassades et consulats canadiens répartis dans le monde. On peut également consulter d'autres membres du personnel diplomatique, dont des agents commerciaux et des conseillers en investissement.

Au Canada, l'expertise est offerte par les fonctionnaires du ministère de l'Expansion industrielle régionale. De plus, la Banque fédérale de développement (voir la section «*Où trouver les capitaux?*») offre un service national informatisé de mise en relation des investisseurs et des entreprises. Ce service permet aux investisseurs non-Canadiens de choisir les meilleures options qui s'offrent à eux.

Ceux qui désirent visiter le pays périodiquement afin de surveiller leur investissement, sans pour autant immigrer au Canada, peuvent désormais obtenir un visa d'affaires spécial. Ce visa leur permet de multiples visites et est valide pour un an.



Quatre façons de faire des affaires au Canada.

L'activité commerciale se présente généralement sous quatre différents types d'entreprises :

- les entreprises individuelles;
- les sociétés en nom collectif ou en commandite;
- les sociétés par actions;
- les coentreprises.

Les sociétés par actions constituent le type d'entreprise le plus répandu. Cependant, pour des raisons d'affaires, juridiques ou fiscales particulières, il est possible que les sociétés de personnes ou les coentreprises représentent la forme la mieux adaptée à un investissement particulier. (Les sociétés par actions se rapprochent de la formule société anonyme).

L'entreprise individuelle est la forme d'entreprise la plus simple qui soit. Il s'agit généralement de très petites entreprises. L'entreprise est dirigée par un propriétaire unique qui est responsable de toutes les dettes et obligations et qui peut jouir de tous les bénéfices.

Les sociétés de personnes sont constituées de deux personnes (ou sociétés par actions) ou plus qui font des affaires ensemble. Une société de personnes n'est pas une entité juridique distincte. Dans une société en nom collectif, les associés sont personnellement responsables, de façon illimitée, des dettes et des pertes de la société. Les sociétés en commandite sont formées de deux types d'associés : l'associé gérant et l'associé commanditaire. L'associé gérant est chargé de la gestion de la société et

sa responsabilité personnelle dans la société est illimitée. Par contre, la responsabilité des associés commanditaires (non membres de la direction) se limite à leurs apports dans la société. Il peut être avantageux, sur le plan de l'impôt sur le revenu, de constituer des sociétés en commandite.

Les sociétés par actions sont des entités juridiques, individuelles et distinctes des détenteurs d'actions. Cette identité distincte limite la responsabilité des détenteurs d'actions en ce qui a trait aux obligations de la société. La souplesse, les avantages fiscaux et financiers de ce type de société peuvent motiver le choix d'une telle formule par les investisseurs.

Une société par actions peut être constituée suivant la juridiction fédérale ou provinciale. Toutes les sociétés posséderont les mêmes caractéristiques de base, mais les lois fédérales et provinciales aux termes desquelles elles sont constituées peuvent varier quelque peu (ex.: question de divulgation publique). Le choix de la constitution en corporation provinciale ou fédérale dépendra d'un certain nombre de facteurs, dont l'étendue et la nature de l'entreprise proposée.

Autre possibilité : une société constituée à l'étranger peut traiter des affaires par l'entremise d'une succursale canadienne. Il faut cependant suivre certains règlements. Puisqu'il s'agit d'une succursale, la corporation étrangère est directement soumise aux lois canadiennes. Il faut également tenir compte des conséquences fiscales et de l'accès aux stimulants offerts par le gouvernement.

Le terme coentreprise s'applique à toute une gamme d'entreprises (autres que les sociétés de personnes) où les affaires sont menées par plus d'une entité. Il s'agit dans la plupart des cas d'un projet d'affaires particulier entrepris par deux ou plusieurs entités qui exploitent déjà une entreprise.

Mandat de production mondiale n° 2

Xerox Canada Inc. (620 employés) : fabrique des trieuses de documents pour les marchés du monde entier.

Revenus en 1984 : 753,9 millions de dollars can.
bénéfices de 56,4 millions de dollars can.

En 1983, les mandats mondiaux de production obtenus ont permis à Xerox Canada d'exporter pour 147 millions de dollars can.

Où trouver les capitaux.

Le système. L'offre de monnaie et de crédit est contrôlée par une banque centrale : la Banque du Canada. La banque s'acquitte de cette tâche grâce à son titre de banquier pour les gouvernements fédéral et provinciaux et pour les banques commerciales. Bien que la Banque du Canada soit la seule à contrôler les devises mises en circulation, elle n'intervient jamais dans les décisions d'investissement du secteur privé.

Les banques à charte. Le système bancaire canadien est la source principale de financement de la dette extérieure. Bien que les banques soient la source principale d'actif net à court terme, elles consentent aussi des prêts à long terme (agrandissement d'usine, financement d'exportation, etc.). Elles offrent aussi directement des services de crédit-bail.

Il existe deux types de banques à charte. Les banques de type "A" sont les banques nationales dans lesquelles la participation non-canadienne se limite à 25%, et la participation individuelle à 10%; quant aux banques de type "B", elles constituent un nouveau type de banques : on n'y trouve aucune limite de participation.

Banques nationales. Les cinq plus importantes banques nationales figurent parmi les 70 principales banques du monde en termes d'actif. Les réseaux des 12 banques nationales du Canada comprennent 6 862 succursales à travers le pays. Vous trouverez donc, dans pratiquement toutes les agglomérations canadiennes, une succursale offrant une gamme complète de services et vous permettant d'entrer en liaison avec tous les pays commerçants du monde. Ces banques exploitent en outre 243 succursales dans plus de 40 pays étrangers. Notre système est très différent de celui des Etats-Unis, où près de 14 000 banques différentes limitent leurs opérations à un seul Etat ou une seule localité.

Banques étrangères. Il s'agit principalement de banques commerciales qui desservent surtout les entreprises de taille moyenne. Depuis leur implantation en 1980, elles ont connu beaucoup de succès: leur part de l'industrie bancaire canadienne est passée de 8% à 16%. On en compte 55 au total (mars 1986). En raison de l'importance de cette représentation étrangère, il est fort possible

que vous puissiez traiter avec votre propre banque ici même au Canada.

Nos banques étrangères offrent la même gamme de services que nos banques nationales : prêts, dépôts et services commerciaux.

Les fiducies et sociétés de prêts hypothécaires sont des établissements de dépôts qui ressemblent à nos banques à charte mais qui n'offrent normalement pas toute la gamme des services bancaires commerciaux. Elles investissent généralement des fonds dans des hypothèques résidentielles et à court terme, ainsi que dans une grande variété de propriétés commerciales et à revenus. (Elles sont semblables aux établissements d'épargne et de prêts des Etats-Unis.)

Les compagnies d'assurances. Bien que le rôle fondamental des compagnies d'assurances soit d'assurer les risques, elles doivent trouver le moyen de faire fructifier les revenus qu'elles retirent des primes. C'est ainsi qu'elles offrent des services financiers aux entreprises dont les besoins de financement s'échelonnent sur une période de cinq ou dix ans ou plus. Dans le cas de transactions immobilières, le délai peut même aller jusqu'à 40 ans. Les compagnies d'assurances peuvent donc, dans certains cas, être très concurrentielles.

Les courtiers en valeurs mobilières font le lien entre ceux qui ont besoin de capitaux et ceux qui en possèdent. Ce lien peut s'établir de deux manières. En premier lieu, le courtier peut souscrire de nouvelles émissions de valeurs mobilières de société ou du gouvernement, ou il peut offrir de nouvelles émissions à la population à titre de mandataire, sur une base de souscription sans responsabilité. En second lieu, il est possible de placer les valeurs mobilières des entreprises entre les mains de particuliers ou de sociétés privées. Les lois régissant les

Principales banques canadiennes

Actif : septembre 1985, en milliards de dollars can.

Rang	Banque	
1	Banque Royale	95.52
2	Banque de Montréal	83.35
3	Banque de Commerce Canadienne Impériale	76.44
4	Banque de Nouvelle-Ecosse	60.80
5	Banque Toronto-Dominion	51.10
6	Banque Nationale	21.79

Source : l'Association des banquiers canadiens

valeurs mobilières pour les placements privés sont beaucoup moins rigides que pour les émissions publiques. (Note : les Canadiens accumulent, par habitant, deux fois plus d'épargne que les Américains.)

Bourses. Il y en a cinq et elles sont situées à Toronto, à Montréal, à Vancouver, à Calgary et à Winnipeg. Toutes sont assujetties aux règlements de leur province de résidence et il y a donc quelques différences entre chacune d'elles.

Inscrire les actions d'une société sur un marché boursier canadien est normalement assez simple. Chaque nouvelle valeur cotée doit répondre à un minimum de conditions, semblables à celles de la Securities and Exchange Commission (Commission des valeurs mobilières) des États-Unis.

Avec plus de 80% du volume en dollars au Canada, la Bourse de Toronto est la plus importante du pays. De 1982 à juin 1985, elle a été plus active que celles de Londres et de New York.

Notre marché des obligations est également bien établi. Les sociétés les plus importantes mobilisent régulièrement des capitaux en émettant des obligations et des débetures. Les courtiers en valeurs s'occupent généralement de la souscription et de la distribution de ces titres.

Un marché hors-cote assure la liquidité.

Les sociétés de financement des ventes offrent toute une gamme de services aux particuliers et aux gens d'affaires. De petits prêts sont consentis aux particuliers pour la consolidation de dettes personnelles, pour l'achat d'automobiles ou d'appareils ménagers et pour des

Coentreprise n° 4

Waterville Cellular Products Ltd. (St-Jérôme, Québec) et Inoue MTP Co. Ltd. (Nagoya, Japon) : fabrication de tableaux de bord et de garnitures intérieures d'automobiles.

Coentreprise n° 5

Champion Road Machinery Group Ltd. (Goderich, Ontario) et Halthai Group (Thaïlande) : usine de montage de niveleuses en Thaïlande.

Coentreprise n° 6

Canada Packers Inc. (Toronto, Ontario), et Sea Farm (Norvège) : établissement au Nouveau-Brunswick d'une pisciculture pour le saumon, d'une valeur de 25 millions de dollars can.

vacances. Les sociétés de financement des ventes offrent également aux gens d'affaires des opérations de crédit-bail permettant de financer un parc de véhicules ou du matériel.

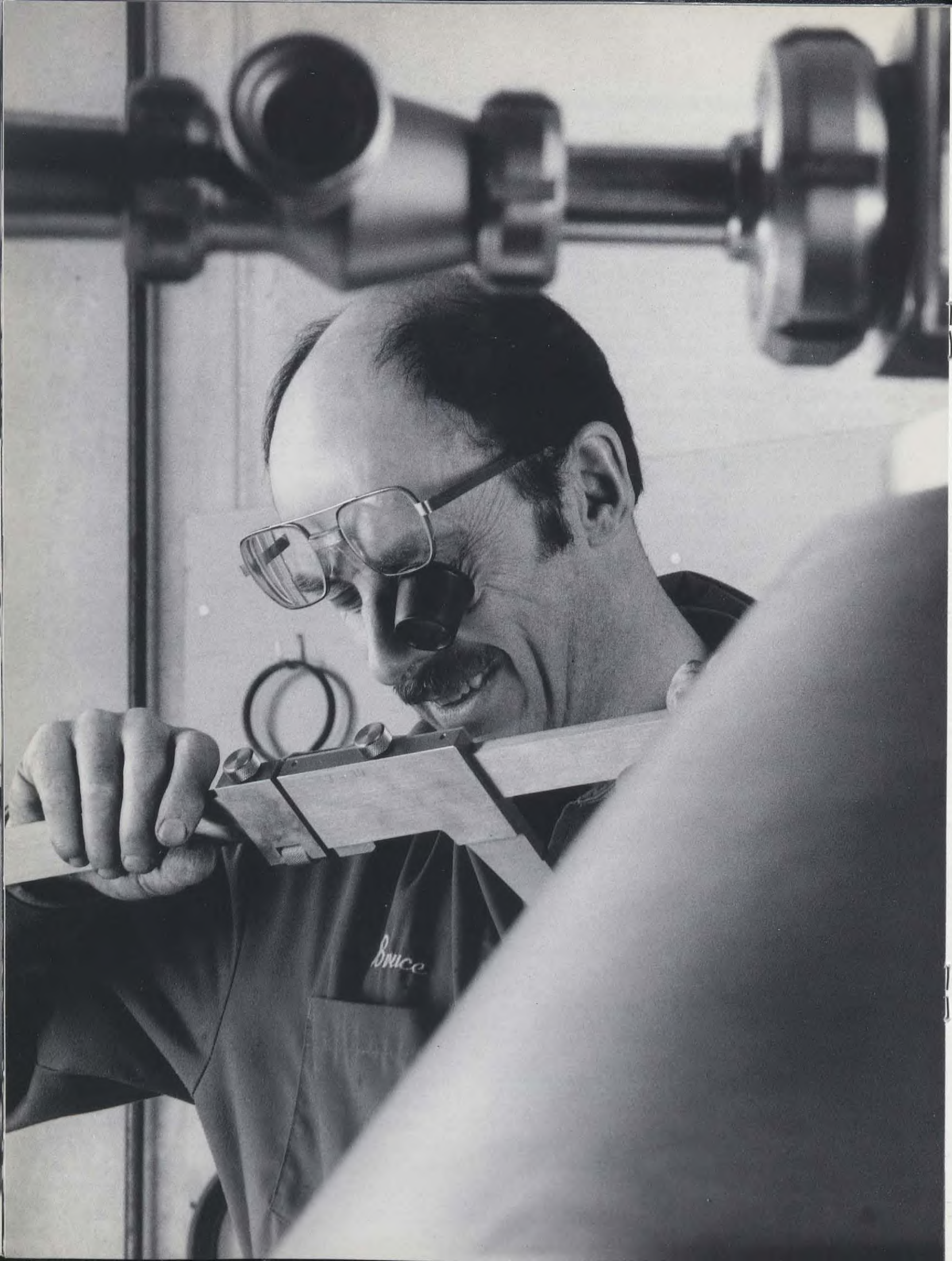
Les caisses de crédit sont des associations coopératives (similaires aux banques d'épargne et de prêts que l'on retrouve aux États-Unis) qui reçoivent des dépôts et offrent des prêts hypothécaires et personnels. Plusieurs offrent des prêts aux petites entreprises, des comptes de chèques, des dépôts à terme, des chèques de voyage et des marges de crédit.

Les sociétés de capital de risque font généralement des investissements de l'ordre de 500 000 dollars can. à 5 millions de dollars can. Elles offrent aide et conseils de gestion aux entreprises dans lesquelles elles ont investi.

Sources gouvernementales. La Banque fédérale de développement est une société d'État pouvant apporter son aide à la plupart des entreprises du Canada, particulièrement aux petites et moyennes entreprises. La BFD offre trois types principaux de services : (1) des services financiers (prêts, garanties de prêts, et planification financière en accordant une attention spéciale à l'exportation), (2) des services de souscription à forfait (3) et des services de gestion, notamment des services de conseil et de formation.

La Société pour l'expansion des exportations est une société d'État; son but est d'augmenter les exportations du Canada. A cette fin, elle offre des services dans trois grandes catégories : assurances, garanties de prêt et financement des exportations. Toute entreprise canadienne peut faire appel aux services de la SEE (1) s'il s'agit d'exporter un produit, (2) si la transaction est économiquement sûre, (3) si l'acheteur est solvable, et (4) si les produits ou les services sont au moins à 60% canadiens.

Organismes financiers provinciaux Chaque province possède son propre organisme de financement, lequel offre de l'aide financière sous forme de prêts directs ou de garanties de prêts aux sociétés de la province. Ces organismes de financement s'ajoutent aux autres établissements financiers sans pour autant leur faire concurrence.



D'ici 1987, quatre-vingt pour cent des exportations du Canada entreront aux Etats-Unis en franchise de droits!

Douanes. Le Canada a adopté le système international d'évaluation des tarifs douaniers. Il s'agit d'un système d'évaluation équitable, uniforme et objectif, adapté aux réalités commerciales. L'évaluation des droits à payer repose sur le prix effectivement payé ou payable des articles exportés au Canada.

Structure tarifaire, classification et taux. Plus de 3 500 articles figurent dans les tarifs douaniers canadiens. La plupart se rapportent à des produits particuliers et certains à la composante majeure d'un produit spécifique. Les tarifs douaniers classent les produits et fixent les taux de droits applicables à chaque article. Cette classification distingue les catégories suivantes : matériaux et produits bruts, semi-finis ou finis, produits d'une classe ou d'un type fabriqués au Canada ou produits fabriqués à des fins particulières.

La plupart des droits sont exprimés en pourcentage ou en taux spécifiques. Il y a cinq taux douaniers différents : Préférentiel britannique, Royaume-Uni et Irlande, Pays les plus favorisés, Préférentiel général et Général. Si un pays est admissible à plus d'un taux, le taux le plus bas prévaut.

A la suite de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (négociations du Tokyo Round), les tarifs douaniers appliqués aux produits importés au Canada sont en train d'être abaissés. Les taux relatifs aux pays les plus favorisés diminueront jusqu'à la fin de l'accord GATT actuel (décembre 1987). Les tarifs sur l'importation de produits manufacturés auront alors baissé de 10%

Mandat de production mondiale n° 3

Westinghouse Canada (5 200 employés). Met au point et fabrique des turbines à gaz industrielles.

Revenus en 1984 : 578 millions de dollars can., bénéfice de 16 millions de dollars can.
Exportations : 144,6 millions de dollars can. (une augmentation de 48%).

en moyenne. Selon ce même accord, environ 80% des exportations canadiennes aux Etats-Unis seront en franchise de douanes d'ici 1987. Une autre tranche de 10% des exportations sera visée par des droits inférieurs à 5%.

Lorsque les droits ne peuvent être déterminés sur la base de la valeur de la transaction, on utilise dans l'ordre les cinq méthodes suivantes : produits identiques, produits semblables, déductible, calculée, résiduelle.

En règle générale, tous les produits entrant au Canada doivent être déclarés et accompagnés de tous les renseignements nécessaires au moment de leur entrée.

Réduction de droits. Il est possible d'obtenir des réductions de droits et de taxes de vente au moment de l'importation, lorsque les produits ou les matériaux sont utilisés dans la fabrication de produits à exporter plus tard. Les fabricants détenant des preuves d'exportation peuvent recevoir une remise de droits au moment de l'entrée.

Les importations d'équipement ou de matériel particulier utilisé par certaines industries canadiennes peuvent être admissibles à des réductions de droits. Des réductions sont également accordées sur des produits désuets ou en excédent non vendus sur le marché canadien.

Étiquetage. Les étiquettes des produits alimentaires doivent porter le nom du produit, la quantité nette, le nom et l'adresse du fabricant ou du distributeur canadien. La liste des ingrédients apparaît sur la plupart des produits alimentaires pré-emballés. Bien que non obligatoires, d'autres renseignements y figurent également.

Les étiquettes des produits non alimentaires doivent indiquer : l'identité du produit, généralement donnée à l'aide du nom générique, la quantité nette du produit en unités métriques, le nom et l'adresse du fabricant ou du distributeur.



Les étiquettes pour les vêtements et les tissus d'ameublement doivent indiquer :

le nom générique du contenu en fibres avec le pourcentage en poids, en anglais et en français; le nom du marchand qui fabrique ou pour lequel est fabriqué l'article et le nom de la société qui l'a importé et étiqueté; le pays d'origine, si l'article ou une partie de celui-ci est importé.

Exigences générales. Il est interdit de mettre des étiquettes fausses ou fallacieuses sur les produits alimentaires et non alimentaires. Les affirmations doivent être exactes.

L'étiquetage en français et en anglais est obligatoire sur les produits pré-emballés. Les produits qui ne sont distribués qu'au Québec doivent porter une étiquette en français seulement ou une étiquette possédant une version française.

L'identification du pays d'origine s'applique à 60 catégories de produits. Cette identification doit être faite avant l'entrée des produits au Canada.

Emballage et assurance. Si l'exportateur paie des frais d'emballage et d'assurance qui sont par la suite transférés à l'importateur, ils doivent être indiqués indépendamment du prix de vente du produit. Les frais d'emballage sont inclus dans les droits, les frais d'assurance ne le sont pas.

Normes et codes. Le Conseil national des normes est chargé de la coordination des normes de construction, de fabrication, de qualité, de performance et de sécurité de toutes les structures et produits.

Cinq organismes établissent les normes sous l'égide du Conseil national des normes : l'Office des normes générales du Canada, l'Association canadienne de normalisation, l'Association canadienne du gaz, les Laboratoires des assureurs du Canada et le Bureau de normalisation du Québec.

Canadian Gas Association, the Underwriters'

Mandat de production mondiale n° 4

Générale Electric du Canada (12 300 employés). Fabrique de grosses turbines hydrauliques et des génératrices à roue hydraulique pour les installations hydroélectriques.

Revenu en 1984 : 1 417 millions de dollars can., bénéfice de 39,8 millions de dollars can.

Exportations : 154,7 millions de dollars can. (une augmentation de 7,7%)

Coentreprise n° 7

Lavalin Inc. (Montréal, Québec) et Paques B.V. (Pays-Bas) : construction du système Biopag de traitement des eaux usées.

Ces normes ne sont pas obligatoires, bien qu'elles puissent le devenir par une intervention gouvernementale ou une entente contractuelle. Les normes internationales sont étudiées pour une application éventuelle.

La certification constitue l'un des aspects les plus importants. Elle signifie qu'un produit répond aux spécifications et aux exigences de rendement ou de sécurité.

Une marque de certification signifie qu'un produit est conforme aux exigences techniques. Les marques de certification sont apposées sur le produit et des contrôles d'échantillons sont effectués en vue d'assurer que le produit répond toujours aux normes. Il arrive que la certification soit obligatoire, surtout lorsque la sécurité est très importante. Par exemple, la certification de tous les produits électriques est prévue par la législation provinciale, mais c'est au fabricant que revient le choix de faire certifier ou non le produit.

Les cinq organismes de certification existant au sein du système national de normalisation sont : l'Association canadienne du gaz (CGA), l'Association canadienne de normalisation (ACNOR), le Conseil des industries forestières (COFI), les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) et les Services professionnels Warnock Horsey (WHPS).

L'ACNOR certifie divers produits, dont les produits de consommation et les produits commerciaux (outils, appareils ménagers, matériel de bureau), les produits de santé (emballage résistant aux enfants), les produits de santé et de sécurité au travail (scies mécaniques, échelles), les produits de sécurité publique (bicyclettes, casques de hockey, lunettes protectrices pour les sports de raquette).

L'ULC s'occupe des risques sur la vie, des incendies et des risques aux bâtiments. Les produits servant à la protection contre les incendies (détecteurs de fumée, extincteurs d'incendie), les sonneries d'alarme, les cheminées et les foyers sont certifiés par l'ULC.

Le CGA établit les normes pour les produits à gaz, comme les barbecues à gaz, les systèmes de chauffage de piscines, les chaufferettes et autre articles de camping portatifs.

WHPS certifie les matériaux ignifuges : portes ignifuges, cadres de porte, ferronnerie et murs à l'épreuve du feu.

COFI certifie une nouvelle catégorie de produits : les contreplaqués faits de bois mou.

Un juste équilibre entre le patronat et la main-d'oeuvre.

Bien que les gouvernements fédéral et provinciaux aient le pouvoir d'adopter des lois du travail, cette responsabilité incombe en premier lieu aux provinces. Les lois fédérales du travail s'appliquent aux entreprises interprovinciales (chemins de fer, camionnage, systèmes téléphoniques et systèmes de câble) et aux sociétés d'État.

Salaires minimum et âge de travail minimum. Les lois sur le salaire minimum s'appliquent dans toutes les juridictions fédérales, provinciales et territoriales. Les taux varient de 3,50 \$ à 4,25 \$ l'heure. Il existe des taux spéciaux pour certains travailleurs, les employés à temps partiel, les étudiants, les jeunes travailleurs et les stagiaires. Le taux pour les heures supplémentaires est généralement d'une fois et demie le salaire normal; il s'applique une fois la semaine normale de travail terminée. Celle-ci est généralement de 40 heures, bien qu'elle puisse être de 48 heures dans certaines juridictions.

L'âge minimum pour travailler est également fixé par la juridiction. En général, il est de 16 ans.

Heures de travail. La semaine de cinq jours ou de 40 heures de travail constitue la norme. Près de la moitié des employés de bureau ont un horaire de travail souple ou des horaires variables.

Des normes strictes régissent la journée et la semaine de travail : à un certain nombre d'heures maximum de travail correspond un salaire régulier. On doit avoir une journée de congé par semaine.

Vacances annuelles. Un employeur doit offrir au moins deux semaines de congé annuel (prises dans une période de temps déterminée). Le traitement de vacances est généralement établi au minimum de 4% du revenu annuel.

Coentreprise n° 8

Générale Electricité du Canada (Toronto, Ontario) et Valmet Corp. (Finlande) :
machinerie pour les usines de pâtes et papiers.

Jours fériés. L'Île-du-Prince-Édouard est la seule province où aucune disposition juridique ne prévoit de jours fériés payés. Dans les autres provinces, on a prévu de 5 à 10 jours fériés.

Pension. Le régime de retraite du Canada et celui du Québec offrent aux travailleurs et à leur famille une protection de revenu de base en cas de mise à la retraite, d'incapacité ou de décès. Les travailleurs rémunérés de 18 à 70 ans ont accès à l'un ou l'autre des deux régimes, indépendamment de leur occupation ou de leur domicile.

Environ 1,8% du salaire est déduit à la source du salaire des employés. L'employeur doit contribuer un montant égal. À l'âge de 65 ans, le travailleur peut recevoir ses prestations, même s'il continue à travailler. Il peut choisir de ne recevoir ses prestations qu'à l'âge de 70 ans et ainsi continuer de contribuer au régime. À 70 ans, il ne peut plus y contribuer.

Congé de maternité. La loi de toutes les provinces, sauf celle des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, prévoit un congé de maternité de 12 à 18 semaines. Dans la plupart des provinces, une employée enceinte a droit à un congé de maternité et à la sécurité d'emploi à son retour au travail, si elle a travaillé pendant au moins une année continue. Les lois des provinces de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec et de la Saskatchewan prévoient également des congés de paternité ou d'adoption.

Droits de la personne, pratiques d'emploi équitables et codes du travail. Un certain nombre de lois permettent aux personnes lésées d'entreprendre des poursuites judiciaires ou de porter plainte. Toute discrimination fondée sur la race, la religion, la couleur, la croyance, le sexe, l'âge ou tout autre facteur est illégale.

Cessation d'emploi. Les employés peuvent généralement être licenciés pour des raisons comme l'incompétence ou le surnombre, par exemple. Il est possible de contester le licenciement devant un tribunal. L'indemnité de départ varie selon les juridictions.

Assurance-chômage. Environ 95% des travailleurs sont protégés par l'assurance-chômage. Pour avoir droit aux primes d'assurance-chômage, une personne doit avoir travaillé pour un même employeur pendant au moins 15 heures par semaine et avoir gagné au moins 92,00 \$ pour cette même semaine. Les travailleurs indépendants et ceux qui sont âgés de plus de 65 ans n'y ont pas droit.

Les employeurs déduisent les primes d'assurance-chômage à la source et les envoient au gouvernement fédéral avec leur propre contribution.

Les prestations maximales payées à un requérant représentant 60% de ses gains hebdomadaires moyens assurables. Ces prestations sont calculées d'après les revenus perçus au cours des 20 dernières semaines d'emploi assurables. Pour ceux qui ont travaillé moins de 20 semaines, les prestations sont basées sur la moyenne de ces semaines.

Sécurité et santé au travail. Toutes les juridictions ont des programmes d'indemnités permettant d'offrir des avantages aux travailleurs souffrant de blessures ou de maladies reliées à leur travail. Les fonds sont financés par l'employeur à des taux déterminés. Ces derniers sont fixés par les commissions provinciales des accidents du travail.

Chaque province dispose de mesures permettant de promouvoir et d'assurer la santé et la sécurité au travail. On procède ainsi à des inspections sur les chantiers de

Coentreprise n° 9

Vencap Equities Alberta Ltd. (Calgary, Alberta)
BioTechnica International Inc., (Cambridge, États-Unis) : mettre au point une céréale résistante aux maladies : le canola.

Mandat de production mondiale n° 5

IBM Canada (11 725 employés). Produit certaines gammes d'ordinateurs, d'imprimantes et de circuits céramiques multi-années.

Revenus en 1984 : 3 milliards de dollars can. (une augmentation de 20% comparative-ment à 1983)

Exportations : 884 millions de dollars can. (une augmentation de 46%)

construction, dans les usines et autres lieux de travail virtuellement dangereux.

Avantages sociaux. Outre les congés payés et les jours fériés, d'autres avantages peuvent être offerts par l'employeur, lequel en partage parfois le coût avec les employés. Il s'agit notamment des régimes d'assurance, des régimes complémentaires d'assurance de soins de santé et de soins dentaires, des régimes de salaire continu (retraite, congé de maladie, régimes complémentaires d'assurance de soins médicaux et d'incapacité à long terme). D'autres avantages généralement offerts : périodes de pauses quotidiennes (pauses-café), congés pour cause de deuil ou autres événements affligeants. Les périodes spéciales de travail supplémentaire, le travail sur appel et les primes de départ figurent également parmi les avantages sociaux.

Négociation collective et relations industrielles. En 1985, il y avait 3,7 millions de travailleurs syndiqués au Canada, c'est-à-dire 30% de la main-d'oeuvre. Les divers codes du travail garantissent le droit de représentation d'un syndicat, pourvu que la majorité des travailleurs adhèrent à ce syndicat. Les négociations de bonne foi sont une caractéristique importante du système canadien. Le refus de négocier constitue une pratique de travail injuste et peut faire l'objet d'une poursuite. Les négociations collectives sont soumises à une réglementation stricte.

Les conventions collectives, dont la durée dans toutes les juridictions doit être d'une année au moins, portent sur les salaires, les avantages sociaux, les conditions de travail et généralement sur les droits de la direction. D'autres points peuvent également faire l'objet de négociations.

Les syndicats ont le droit de déclencher une grève et les employeurs celui de déclarer un lockout. La conciliation est obligatoire avant de décider de l'un ou de l'autre. Les questions et les conflits sont réglés par arbitrage ou par jugement.



L'impôt est régi par les lois locales.

Les caractéristiques de tout investissement varient selon la nature de chacun. Il est virtuellement impossible, dans un document aussi général, de tracer avec précision un profil de l'impôt auquel serait assujéti votre investissement. Le type d'entreprise peut influencer le profil de l'impôt, et il faut faire attention lorsque l'on compare les charges fiscales de diverses juridictions.

Il existe notamment de grandes différences entre les organismes d'imposition des États-Unis et ceux du Canada. Et quant à comparer avec des juridictions à l'extérieur de l'Amérique du Nord, cela s'avère pratiquement impossible. Ainsi, l'Amérique du Nord tire une bonne partie de son revenu de la consommation et de l'impôt sur le revenu. Par contre, la taxe sur la valeur ajoutée, méthode peu utilisée en Amérique du Nord, constitue une source importante du revenu des États membres de la Communauté économique européenne.

C'est pour toutes ces raisons que nous n'énoncerons que quelques principes généraux sur l'impôt et que nous vous conseillons de vous reporter au supplément intitulé «*Stimulants fiscaux et financiers : mise à jour*» annexé au présent document.

Pour obtenir des renseignements sur le système fiscal au Canada, communiquez avec l'ambassade, le consulat ou la délégation commerciale la plus rapprochée.

Principes généraux. Le gouvernement fédéral perçoit des impôts sur le revenu des particuliers et des entreprises, des taxes sur les ventes, des droits indirects et des droits de douane. Les gouvernements provinciaux perçoivent des taxes sur le revenu, sur les ventes au détail, et des redevances sur les ressources naturelles. Les municipalités recouvrent des impôts fonciers et des taxes scolaires.

Mandat de production mondiale n° 6

Mitsubishi Electronics Canada (465 employés). Mandat de production mondiale de tubes cathodiques pour téléviseurs couleur.

Revenus en 1984 : 56 millions de dollars can.

Exportations : 36,4 millions de dollars can. (65% du revenu total)

Les politiques des gouvernements fédéral et provinciaux se ressemblent. Bien que les sociétés doivent remplir des déclarations de revenu séparées au provincial et au fédéral, il n'est pas nécessaire d'avoir deux stratégies de planification fiscale.

Tous les particuliers, sociétés et fiducies sont assujéti à la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu. Les sociétés de personnes comme telles n'y sont pas soumises, mais chaque associé est imposé sur sa quote-part de revenu. Ces impôts sont perçus sur toutes les sources de revenu dans le monde. Le taux d'imposition de base est de 46% sur le revenu imposable provenant de gains en capital, de revenus d'entreprise ou d'investissement. Toute une gamme de déductions permettent de réduire le montant de revenu imposable et le taux d'imposition. La plupart des entreprises paient des taxes à des taux bien inférieurs au taux de base.

Pour prévenir les injustices d'une imposition double (et les fraudes fiscales), le Canada a signé toute une série de traités internationaux sur les impôts.

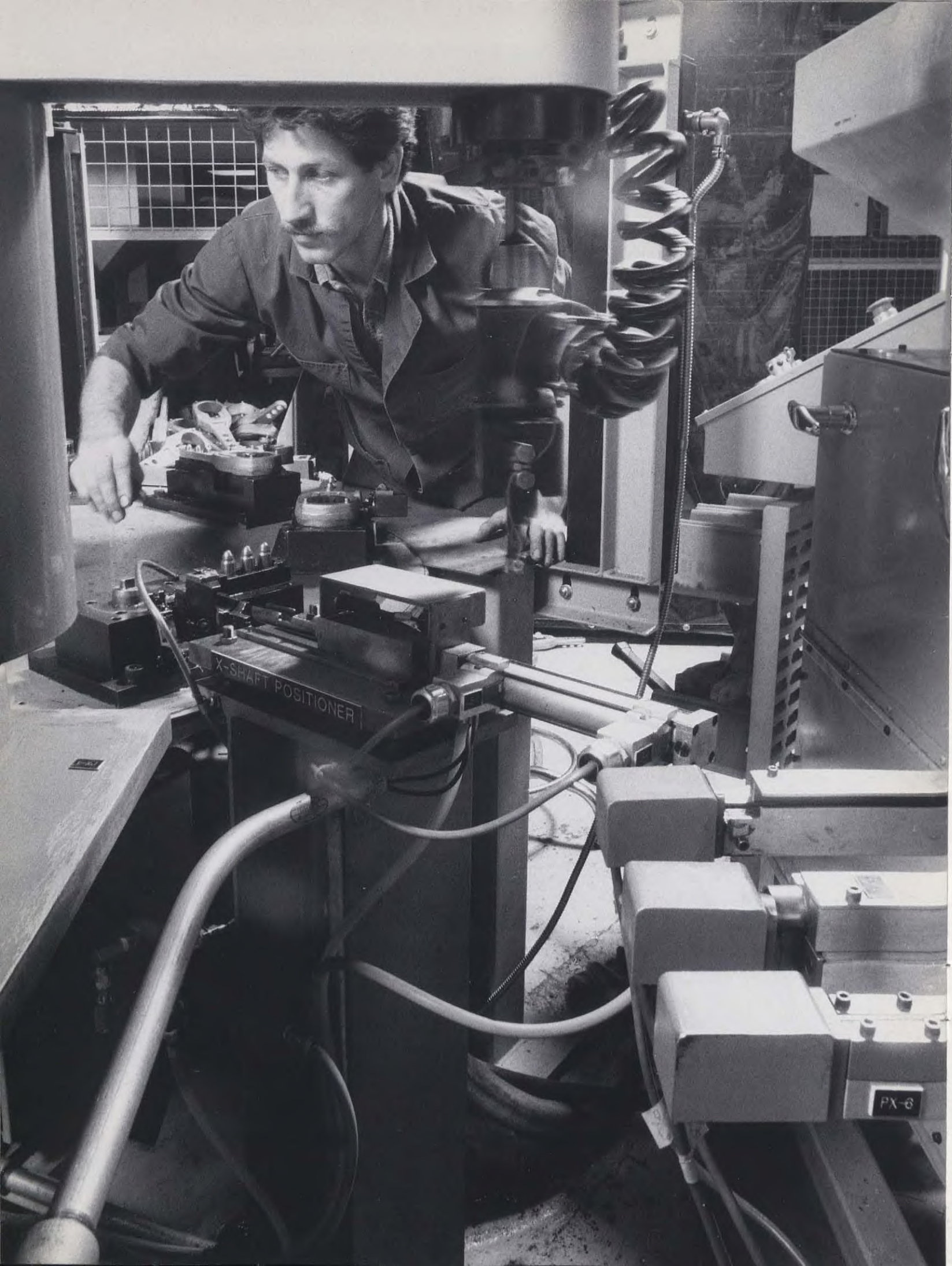
Dans le domaine de l'impôt sur le revenu personnel, toute personne résidant au Canada pour une période totale de 183 jours par année est considérée comme résidente aux fins de la fiscalité. Le revenu imposable de cette personne est son revenu international de toutes sources, dont les gains en capital (après pertes) et de propriété.

Une taxe de vente fédérale est imposée sur la plupart des produits fabriqués ou importés au Canada. La taxe actuelle est de 11%. Neuf des dix provinces imposent une taxe sur les ventes au détail, allant de 7% à 12%.

Des droits d'accise, variant selon le type de produits, sont perçus sur des produits particuliers, locaux ou importés.

Coentreprise n° 10

I.P. Sharp Associates Ltd. (Toronto, Ontario) et **McGraw-Hill**, (New York, États-Unis) : mettre au point un système automatisé d'échange pour les courtiers internationaux.



Les heures d'affaires, les jours fériés, le climat, les vêtements et l'alimentation.

Heures ouvrables d'un océan à l'autre

Gouvernement et entreprises :	de 9 h à 17 h, jours de semaine
Banques :	de 10 h à 15 h, jours de semaine

Plusieurs banques ont des heures d'ouverture plus longues et plus particulièrement les vendredis et les samedis.

Commerces :	de 10 h à 17 h 30 (avec heures d'ouverture plus longues du mercredi au samedi)
-------------	--

Certains commerces sont exceptionnellement ouverts le dimanche.

Jours fériés

	1986	1987	1988
Jour de l'an	1 ^{er} janv.	1 ^{er} janv.	1 ^{er} janv.
Vendredi saint	28 mars	17 avril	11 avril
Lundi de Pâques	31 mars	20 avril	14 avril
Fête de la Reine	19 mai	18 mai	23 mai
Fête du Canada	1 ^{er} juil.	1 ^{er} juil.	1 ^{er} juil.
Fête du travail	1 ^{er} sept.	7 sept.	5 sept.
Action de grâce	13 oct.	12 oct.	10 oct.
Jour du souvenir	11 nov.	11 nov.	11 nov.
Jour de Noël	25 déc.	25 déc.	25 déc.
Lendemain de Noël	26 déc.	26 déc.	26 déc.

Le climat et l'habillement

Mai (journées chaudes, nuits fraîches) Vêtements de demi-saison et d'été

Juin (journées et nuits chaudes) Vêtements d'été

Juillet et août (mois les plus chauds) Vêtements d'été légers

Septembre (journées chaudes, soirées fraîches) Vêtements d'été légers et de mi-saison

Octobre (frais) Vêtements de demi-saison et épais

Novembre (frais, gel) Vêtements de demi-saison et épais. Les automobilistes devraient se préparer pour l'hiver. On recommande l'usage de pneus à neige ou de pneus radiaux quatre saisons.

Décembre, janvier, février (froid) Vêtements d'hiver. Chutes de neige abondantes dans presque toutes les provinces.

Mars (modéré) Vêtements d'hiver et de demi-saison

Avril (journées plus douces, soirées fraîches) Vêtements de demi-saison

Bon appétit! La cuisine canadienne s'est mérité le premier prix lors des Olympiades culinaires mondiales tenues à Francfort en 1984.

Le Canada s'est fixé une politique, qu'il respecte, de conservation du patrimoine culturel (voir tableau). On ne s'étonne donc pas de voir que la cuisine du pays comprend une variété étonnante de plats traditionnels, servis dans des restaurants et à la maison, d'un océan à l'autre.

Parmi les spécialités de la côte ouest : le saumon, les huîtres, l'aiglefin frais, les crevettes du Pacifique, le crabe Dungeness et les fruits frais.

Les Prairies canadiennes, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba sont renommées pour le boeuf, le riz sauvage, le poisson blanc et la truite arctique.

L'Ontario produit de bons fromages (dont le cheddar mondialement reconnu). L'Ontario offre également maïs sucré, tomates, agneau, porc, volaille, poissons d'eau douce et fruits.

La cuisine du Québec se distingue par ses origines françaises. On peut déguster des spécialités québécoises comme le cipaille (un pâté de gibier en croûte), la tourtière (un pâté de porc épicé), la soupe au pois et au jambon et les produits de l'érable.

Les provinces de l'Atlantique, Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, sont bien connues pour leurs plats de poissons et de légumes, de poissons d'eau douce et de mer, les pétoncles et le homard. Les crosses de fougères et le homard grillé sont tout simplement un délice.

Groupes ethniques principaux dans chaque province, 1981

(en milliers)

	Canada	T.-N.	L.-P.-E.	N.-E.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.
Britanniques	9674	520	93	609	369	487	4488	374	366	963	1385	10	10
Français	6439	15	15	71	251	5106	653	74	47	112	92	1	2
Allemand	1142	2	1	33	6	34	373	108	162	233	188	1	1
Italiens	748	*	*	3	1	164	487	10	3	27	53	*	*
Ukrainiens	530	*	*	2	1	15	134	100	77	137	64	1	1
Amérindiens	413	3	*	6	5	47	84	60	55	60	65	3	25
Hollandais	408	1	1	13	4	8	191	34	17	65	72	*	*
Chinois	289	1	*	2	1	19	119	7	8	37	97	*	*
Scandinaves	283	1	*	2	2	4	40	25	43	79	85	1	1
Polonais	254	*	*	2	*	20	123	28	18	37	24	*	*
Portugais	188	*	*	*	*	27	129	8	1	6	16	*	*
Grecs	154	*	*	2	*	49	86	2	1	5	8	*	*

*Moins de 500

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1981

Canada:
Bienvenue au pays des affaires



INVESTISSEMENT
CANADA